



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

École Saint-Paul

Date d'approbation du conseil d'établissement :

Nom du directeur ou de la directrice : Angèle Chicoine

Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Angèle Chicoine



Noms de la ou des personne(s) faisant partie de l'équipe de travail : Marie-Line Élément et Stéphanie Brousseau

Rôle de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Veiller à l'élaboration et à l'application du plan d'action

Rôles des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Établir le portrait, les mesures visant à favoriser la collaboration des parents, la confidentialité de tout signalement, de soutien et d'encadrement, les modalités de signalement et les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté. Concerner lors de situation et/ou d'intimidation.

Les élèves du 3^e cycle, les membres du personnel et les parents ont répondu à un questionnaire concernant l'intimidation et la violence. À la suite de cette passation, nous avons donc fait un bilan. Voici donc les données du sondage:

Élèves:

Violence

88 % des élèves se sentent **toujours** en sécurité.

12 % des élèves se sentent **souvent** en sécurité.

9 élèves sur 9 disent ne pas avoir subi de violence physique

6 élèves sur 9 disent ne pas avoir subi de violence verbale.

7 élèves sur 9 disent ne pas avoir subi de violence sociale.

9 élèves sur 9 disent ne pas avoir subi de violence électronique.

9 élèves sur 9 disent ne pas avoir subi de violence sexuelle.

0 élève dise avoir vécu la violence dans l'autobus et sur le terrain de l'école. 0 élève dise avoir subi la violence dans les salles de classe et au gymnase, tandis que 6 mentionnent l'avoir vécue soit dans les couloirs, les toilettes, aux casiers, dans les vestiaires ou encore dans l'entrée ou à la sortie de l'école. Ces gestes de violence ont été notés avant et après l'école, lors des déplacements, des sorties, des cours, à l'heure du dîner et lorsqu'il y a un suppléant. 2 élèves affirment avoir subi de la violence ailleurs qu'à l'école.

6 élèves sur 9 mentionnent avoir vécu de la violence verbale et disent que les enseignants ne sont pas intervenus sur-le-champ.

Dans l'ensemble 33 % affirment n'avoir vécu aucune forme de violence.

Intimidation

3 élèves disent avoir été intimidés une fois ou deux et 0 autre dit avoir été intimidé toutes les semaines.

3 élèves disent avoir subi de l'intimidation par des élèves de différents niveaux.

3 élèves ont reçu l'aide de leurs pairs.

2 élèves sur 3 ont révélé leur situation à un enseignant.

2 élèves sur 3 l'ont révélé à leurs parents.

Il est important de mentionner qu'en dehors de l'école, 3 élèves ont été intimidés une ou deux fois. Nous constatons qu'un peu plus de la moitié des élèves (55 %) sont très sensibles aux effets causés par l'intimidation (45 % disent ne pas avoir été témoin d'intimidation). 100 % des élèves mentionnent connaître une ressource à qui se confier.

Il est à noter que certaines données peuvent être biaisées dépendamment de la compréhension des questions chez certains élèves.

Personnel :

Violence

- 66 % du personnel se sent **toujours** en sécurité.
- 34 % du personnel se sent **souvent** en sécurité.
- Selon le personnel, la violence physique (50 %) et la violence verbale (83 %) sont les plus fréquentes à l'école. Quant à la violence électronique, 0 % du personnel la croit présente. Il est important de mentionner que, toujours selon le personnel, les élèves ne subissent pas de violence sexuelle.
- 3 membres du personnel sur 6 (50 %) mentionnent que la violence survient à l'intérieur des murs de l'école, tandis que 3 sur 6 (50 %) disent qu'elle est vécue sur le terrain de l'école ou dans l'autobus.
- 33 % des membres du personnel mentionnent que les situations de violence se produisent avant et après l'école, tandis que 66 % croient qu'elle survient à d'autres moments.
- 83 % des membres du personnel disent intervenir immédiatement à chaque fois qu'ils sont témoins de situations de violence.

- 50% des membres du personnel disent ne jamais intervenir lorsqu'ils sont témoins de violence verbale.

Intimidation

- 5 membres du personnel sur 6 (83 %) ont révélé avoir été témoins d'intimidation.
- Selon le personnel, aucun élève n'est intimidé en raison de son orientation sexuelle.
- Selon le personnel de l'école (83%), les élèves intimidateurs seraient en grande partie au préscolaire, en 2^e et en 3^e années.
- 3 membres du personnel sur 6 ont reçu des révélations de la part des élèves.
- 100 % des membres du personnel mentionnent ne pas être intimidés par les élèves.
- 0 dit avoir été intimidé par un collègue.
- 1 dit avoir été intimidé par un parent.
- 83 % du personnel trouve désagréable de voir un élève subir de l'intimidation.
- 100 % des membres du personnel apportent presque toujours de l'aide lorsqu'un élève se fait intimider.
- 1 membre du personnel aimerait recevoir de la formation sur la façon d'intervenir en cas de conflit.
- 1 membre du personnel aimerait recevoir de la formation sur la façon d'intervenir en cas de cyber intimidation.
- 1 membre du personnel aimerait recevoir de la formation sur la façon d'intervenir en cas d'intimidation.
- 5 membres du personnel sur 6 disent être parfois outillé pour intervenir auprès des victimes et des intimidateurs.
- 1 membre du personnel sur 6 dit être toujours outillé pour intervenir auprès des victimes et des intimidateurs.

Modalités

Analyse:

Une éducatrice fut engagée en novembre. Elle accompagne l'intervenante-pivot du comité de violence et elle assure un suivi auprès des élèves ayant des besoins, ce qui constitue un moyen essentiel afin de contrer les problèmes de violence et d'intimidation dans l'école.

Il est important de mentionner que certains enseignants se sont davantage impliqués dans des interventions directes, ce qui a contribué au fait que ce moyen ne repose pas entièrement sur l'intervenante-pivot. Il y a encore du travail à faire afin que tout le personnel s'implique de manière constante et cohérente, une amélioration est souhaitable. En début d'année scolaire, le code de vie est présenté à tous les groupes d'élèves. Ce dernier fut par la suite acheminé aux parents afin que ceux-ci le lisent et en conservent une copie à la maison.

Modalités de signalement:

Les élèves connaissent l'intervenante-pivot responsable des signalements ainsi que le protocole s'y rattachant. Un coffret fermé à clef est installé dans chacune des salles de toilettes afin que les élèves puissent y déposer leur billet de signalement, et ce, de façon confidentielle. L'intervenante-pivot vérifie quotidiennement le contenu de chacun des coffrets et assure un suivi selon les besoins des élèves. quelques

Pour les parents, 2 communications ont été faites sous différentes formes soit par la remise d'un dépliant et du code de vie.

Actions (protocole):

- 1- Référence de la situation à l'intervenante-pivot
- 2- Évaluation de la situation
- 3- Compte rendu de la situation remis à la direction par l'intervenante-pivot
- 4- Les élèves ciblés sont rencontrés par la direction. Le protocole est appliqué selon la gravité de l'événement
- 5- Plainte à la Commission scolaire et/ou à la Sûreté du Québec
- 6- Victime et/ou témoin référés à un intervenant. Intimidateur rencontré par un intervenant et/ou un policier. Médiation s'il y a lieu
- 7- Un suivi des démarches est fait par la direction et l'intervenante-pivot auprès de toutes les personnes concernées. Une surveillance adéquate est mise en place afin de prévenir une récidive.

Sanctions:

TOUT ÉLÈVE QUI ADOPTE UN COMPORTEMENT VIOLENT ET/OU INTIMIDANT S'EXPOSE AUX SANCTIONS SUIVANTES DÉTERMINÉES APRÈS ANALYSE DE LA SITUATION (DURÉE, FRÉQUENCE, INTENSITÉ, GRAVITÉ) : ARRÊT D'AGIR, RETRAIT, RENCONTRE AVEC LA DIRECTION ACCOMPAGNÉE OU NON DES PARENTS, GESTE RÉPARATEUR, SUSPENSION INTERNE OU EXTERNE, RÉFLEXION, RENCONTRE DE MÉDIATION, RÉFÉRENCES À DES SERVICES INTERNES OU EXTERNES, OU TOUTE AUTRE MESURE DISCIPLINAIRES PERTINENTES SELON LA SITUATION.

Suivi :

- L'intervenante-pivot apporte un soutien et accompagne les élèves concernés.
- Elle définit les stratégies pour intervenir auprès des témoins si nécessaire.
- Elle informe les adultes concernés de l'évolution du dossier dans le respect de la protection des renseignements personnels (direction, membres du personnel, parents, partenaires)
- Elle a recours aux ressources professionnelles (CSSS, service de police, DPJ...) au besoin pour des situations récurrentes et/ ou sévères.
- Elle consigne les actes d'intimidation et de violence ainsi que les interventions en y inscrivant une description sommaire des faits, en y indiquant les dates des rencontres et les communications, en y rajoutant des renseignements complémentaires concernant les élèves impliqués, en y ajoutant les mesures correctives de sécurité ainsi que les recommandations.

Mesures

MES02 : Mesure de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Animer des ateliers de formation sur le civisme et l'estime de soi.	Le nombre de manquements au code de vie diminuera de 5%.	Tous les élèves	Temps de préparation et d'animation (comité et TES) Achat de programmes éducatifs. Utilisation du plan de lutte pour la planification et les échéanciers.	Nombres d'ateliers réalisés.	4 ateliers par groupe	Mai 2016	Comité TES Titulaires	Février et mai	Marie-Line Élément
Présentation d'ateliers pour prévenir la violence verbale et maintenir une communication positive.	Que tous les élèves utilisent un langage approprié pour communiquer avec ses pairs.	Tous les élèves	Ateliers sur la communication positive.	Le nombre d'ateliers	4 ateliers par groupe	Mai 2016	Tous les intervenants	2 fois par année	Marie-Line Élément
Utiliser adéquatement le protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation à l'école	Pour chaque situation qui le nécessite, le protocole sera mis en place et suivi selon les étapes qui le composent	Tous les élèves visés par le protocole	Protocole qui répond aux exigences ministérielles Intervenants pivot habilités à l'usage du protocole Connaissances acquises du protocole et de son utilisation par tout le personnel de l'école	La mise en place du protocole	100% des situations d'intimidation et de violence seront traitées selon la démarche du protocole	Juin 2016	Tout le personnel de l'école Les parents concernés Ressources externes si il y a lieu	Suivi après chaque intervention	Angèle Chicoine

MES03 : Mesure de collaboration

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Utiliser différents moyens de communication	Informers les parents	Tous les parents	Remettre un dépliant au début de l'année Lettre d'information aux parents les informant sur les différents ateliers.	La fréquence des communications	2 communications par année	Juin 2016	Le comité violence	À la fin de l'année	Marie-Line Élément

MES06 : Mesure de confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Mettre à la disposition de l'élève une boîte à message pour les billets de signalement.	Que tous les élèves vivant des situations particulières utilisent ce moyen de signalement.	tous les élèves	Informers les élèves Rigueur de l'intervenante-pivot	Utilisation de la boîte par les élèves	50% des élèves vivant des situations particulières utilisent ce moyen.	Juin 2015	L'intervenante-pivot	À chaque étape	Marie-Line Élément

MES07 : Mesure de soutien

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Moyens de l'établissement	Résultats attendus	Clientèle concernée	Conditions de réalisation	Indicateur	Cible visée	Échéancier	Personnes impliquées	Mode de régulation	Responsable
Assurer un suivi auprès des élèves ayant des manquements au code de vie.	100% des élèves ayant des problèmes de comportement auront un suivi régulier.	Tous les élèves ayant des manquements.	Constance dans les suivis auprès des élèves.	Le nombre d'élèves ayant reçu les services requis selon leurs manquements au code de vie	100% des élèves recevront un service adéquat selon le manquement au code de vie.	Juin 2016	Éducatrices spécialisées Enseignants	À la fin de chacune des étapes	Marie-Line Élément Angèle Chicoine